

qualité de vie des patients. Le *Ginkgo biloba* a également été étudié, mais les résultats des études sont contradictoires.

En conclusion, aucun médicament n'a apporté la preuve formelle de son efficacité dans le traitement des acouphènes, et le recours à d'autres approches thérapeutiques - par ex. visant à masquer les acouphènes (*masking devices*) ou à s'y habituer (*Tinnitus Retraining Therapy*)- constitue souvent une meilleure approche. L'utilisation de certains médicaments, notamment des antidépresseurs ou des anxiolytiques, peut être envisagée dans le but de traiter par ex. l'anxiété, l'insomnie et les états dépressifs souvent associés aux acouphènes et d'améliorer ainsi la qualité de vie du patient.

D'après A. Lockwood et al.: Tinnitus. *New Engl. J. Med.* **347**, 904-910 (2002)

COURRIER DU LECTEUR

PROPHYLAXIE DES NAUSEES ET VOMISSEMENTS POSTOPERATOIRES

Un médecin nous écrit concernant l'article sur la prophylaxie des nausées et vomissements postopératoires, publié dans les Folia de mars 2003. Il attire l'attention sur le coût élevé des antagonistes sérotoninergiques, et se demande s'il est raisonnable d'administrer systématiquement ces médicaments en prophylaxie. Un éditorial publié récemment dans le *British Medical Journal* [327, 762-763 (2003)] apporte certains éléments de réponse à ce sujet. L'auteur de l'éditorial estime que la détection des facteurs de risque des nausées et vomissements postopératoires – comme des antécédents de tels problèmes, le sexe féminin, l'utilisation d'opiacés, certains types d'interventions, notamment gynécologiques ou urologiques - devrait permettre de sélectionner les patients pour lesquels un traitement médicamenteux prophylactique se justifie. Il attire aussi l'attention sur le fait que le choix de techniques anesthésiques mieux adaptées est également important lors d'une telle prophylaxie.

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Direction générale: Médicaments, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09 fax n° 02/227.55.28)